



Nombre de conseillers..... 43
 En exercice..... 43
 Présents à la séance..... 33
 Pouvoirs..... 06
 Excusés..... 04

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 23 NOVEMBRE 2023**

**N°2023-11-16 : FIXATION DE LA TARIFICATION DES ESPACES DE VENTE
 DANS LE CADRE DE LA BROCANTE**

Le jeudi 23 novembre 2023 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 10 novembre 2023.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne	BEREZIN Serge
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ATTARD Gérard	CRALIS Christophe
MANTEL Serge	LAFARGUE Jean-Claude	COLLET Marie-Madeleine
MONIER Annick	GUIMARAES Odette	MAUROBET Catherine
MILOTI Donni	DI IORIO Rina	AOUATI Kheireddine
LE COZ Lucie	MARKARIAN Olivier	BITATSI-TRACHET Françoise
MICONNET Olivier	KOUCEM Yacine	JOLY Nathalie
HERRMANN Marie-Catherine	CHASSAIN Clément	TRILLAUD Laurent
AÏDOUDI Salem	BERNARD Anne	HODÉ Laurence
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BARATTA Jean Pierre	PERRAULT Gérard
ARNAUD Philippe	DJABALI Sara	ROSSINI Christel

Pouvoirs :

CARRATALA Henri	à HERRMANN Marie-Catherine
MAKHLOUF Dounia	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
LEROUX Pierre-Olivier	à KOUCEM Yacine
FOURNIER Marine	à MONIER Annick
ADLANI Myriam	à BARATTA Jean-Pierre
DELERUELLE Quentin	à DJABALI Sara

Excusés :

BORDES Roselyne
 LE BLEGUET Marie-Thérèse
 HAMZA Ali
 BACH Raphaël

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une secrétaire de séance. Madame DI IORIO a été désignée pour remplir ces fonctions.

Accusé de réception en préfecture
 093-219300464-20231123-2023-11-16-DE
 Date de télétransmission : 06/12/2023
 Date de réception préfecture : 06/12/2023

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43

courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Madame BOUDJEMAÏ, rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du commerce,

Vu la réunion de la 2^{ème} commission permanente du jeudi 16 novembre 2023,

Considérant que la Commune de Livry-Gargan organise une brocante aux jouets chaque année en amont de la période des fêtes de Noël,

Considérant qu'il convient de fixer le tarif des espaces de vente (stands) mis à disposition des exposants,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

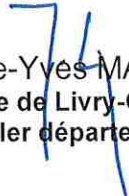
Article 1 : Approuve l'organisation d'une brocante aux jouets chaque année en amont de la période des fêtes de fin d'année.

Article 2 : Fixe le tarif de réservation d'un espace de vente à 5 € et précise que ce tarif pourra être reconduit chaque année dans le cadre de l'organisation des futures brocantes aux jouets.

Article 3 : Valide le principe d'attribution d'espaces de vente par ordre de réservation dans la limite des emplacements disponibles.

Article 4 : Précise que le montant des recettes est inscrit au budget communal.

Ainsi fait et délibéré en séance le 23 novembre 2023.


Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental

Date de publication : 08/12/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20231123-2023-11-16-DE
Date de réception : 06/12/2023
Date de réception préfecture : 06/12/2023